

DELIBERATION N° 09-I-022 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : COMMUNICATION ET INFORMATION - PARTENARIATS INFORMATION ET PARTAGE
DE LA CONNAISSANCE DE L'EAU

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
 - Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
 - Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
 - Vu la délibération n° 06-A-138 du Conseil d'Administration du 8 Décembre 2006 relative à l'information, communication et éducation à l'environnement,
 - Vu le rapport présenté au point n 2.1.1.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 5 Juin 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

19 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	160 127,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	160 127,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9340.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES
INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STREBELLE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
64626.01	A PETITS PAS	PROLONGATION, EVOLUTION DU PROJET	Ruisseauville (Pas de Calais)	28 900	28 900	TTC	SF	F	4 000	
74258.00	CHICO MENDES NORD NATURE	ACTION COMMUNICATION-LILLE	Région Nord-Pas-de-Calais	14 200	14 200	TTC	SF	F	9 200	
74338.00	BOBARDS ET COMPAGNIE	ACTION COMMUNICATION-WERVICQ SUD	WERVICQ SUD	46 789	46 789	TTC	SF	F	12 982	
74398.00	ASSOCIATION LE SAVOIR VERT DES AGRICULTEURS	ACTION COMMUNICATION-SAINT LAURENT BLANGY	Région Nord-pas-de-Calais	44 920	44 920	TTC	SF	F	13 000	
74418.00	SYNDICAT PECHEURS ROUBAIX TOURC	ACTION COMMUNICATION-ROUBAIX	Secteur de Roubaix Tourcoing : canal de roubaix	187 088	187 088	HT	SF	F	13 200	
74458.00	FEDERATION DU PAS DE CALAIS DES ASSOCIATIONS AGREEES POUR LA PECHE ET LA PROTECT	ACTION COMMUNICATION-BETHUNE	Département du Pas de Calais	14 490	14 490	TTC	SF	F	7 245	
74478.00	ASSOCIATION VERLIN VERS L' AUTRE	ACTION COMMUNICATION-VERLINGHEM	Le projet est réalisé sur la commune de Verlinghem. (Nord, métropole lilloise)	3 500	3 500	TTC	SF	F	1 000	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
74598.00	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	ACTION COMMUNICATION-LAMBRES LEZ DOUAI	Douaisis.	8 470	8 470	TTC	SF	F	2 000	
74618.00	UNION DES FAMILLES DE TOURCOING	ACTION COMMUNICATION-TOURCOING	Commune de Tourcoing	5 900	5 900	TTC	SF	F	3 000	
74638.00	COMPAGNIE DETOURNOYMENT	ACTION COMMUNICATION-ROUBAIX	ROUBAIX	25 000	25 000	TTC	SF	F	3 000	
74639.00	COLLECTIF FRANCAIS POUR L' EDUCATION A L' ENVIRONNEMENT	ACTION COMMUNICATION-CAEN	L'événement se déroule à Caen, en basse Normandie.	597 680	597 680	TTC	SF	F	2 000	
74640.00	SOLIDARITE EAU EUROPE	ACTION COMMUNICATION-STRASBOURG	La manifestation concerne les membres du Parlement des jeunes pour l'eau du bassin Artois Picardie.	88 700	88 700	TTC	SF	F	15 000	
74641.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	ACTION COMMUNICATION-LILLE	Le projet a lieu le long de la liaison Deûle Escaut sur les 11 communes de Marquette à Espierres-Helchin, en passant par Marcq en baroeul, Wasquehal, Croix, Tourcoing, Roubaix, Wattrelos, Leers, et, en Belgique, Estaimpuis et Pecq.	210 000	210 000	TTC	SF	F	42 000	
74658.00	UNIVERSITE DES SCIENCES & TECHNIQUES DE LILLE	ACTION COMMUNICATION-VILLENEUVE D'ASCQ	Cette conférence a lieu du 19 au 21 octobre 2009 à Lille mais a une portée internationale	62 500	62 500	TTC	SF	F	2 000	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
74678.00	UNIVERSITE DU LITTORAL COTE OPALE	ACTION COMMUNICATION-BOULOGNE SUR MER	Ces rencontres ont lieu les 9, 10 et 11 juin 2009 à Boulogne sur Mer (Nausicaa) et à Wimille (Maison du Département du Pas de Calais)	26 396	26 396	TTC	SF	F	1 000	
74679.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VERTES VALLEES	ACTION COMMUNICATION-BAILLEULVAL	Territoire de la communauté de Communes des Vertes Vallées, arrondissement d'Arras.	9 300	9 300	TTC	SF	F	1 000	
74818.00	SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	ACTION COMMUNICATION-MARLY	Bassin Artois Picardie	9 000	9 000	TTC	SF	F	2 500	
76758.00	EXPOSCIENCE PICARDIE	ACTION COMMUNICATION-AMIENS	AMIENS	5 100	5 100	TTC	SF	F	1 000	
76778.00	ASSOCIATION ECOCITE	ACTION COMMUNICATION-LILLE	LILLE	131 000	131 000	TTC	SF	F	25 000	
TOTAL				1 518 933,00	1 518 933,00				160 127,00	

* SF : Subvention forfaitaire

DELIBERATION N° 09-I-023 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : COMMUNICATION ET INFORMATION - PARTENARIATS SPECIFIQUES AU MONDE
SCOLAIRE - EDUCATION AU THEME DE L'EAU

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 06-A-138 du Conseil d'Administration du 8 Décembre 2006 relative à l'information, communication et éducation à l'environnement,
- Vu le rapport présenté au point n 2.1.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 5 Juin 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

15 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	10 644,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	10 644,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9341.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES
INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'AGENCE

Alain STREBELLE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
74718.00	ECOLE PRIMAIRE EMILE BASLY	PROJET D'EDUCATION AU THEME DE L'EAU 2009-2010	Ecole Basly (Loos en Gohelle - 62)	1 150	1 150	TTC	SF	F	800	
74719.00	ECOLE PRIMAIRE ARCHIMEDE	ACTION COMMUNICATION-CALAIS	Ecole Archimède (Calais - 62)	250	250	TTC	SF	F	130	
74738.00	ECOLE PRIMAIRE CONDORCET PHARE	PROJET D'EDUCATION AU THEME DE L'EAU 2008-2009	Ecole Condorcet Phare (Calais - 62)	315	315	TTC	SF	F	252	
74739.00	ASSOCIATION JULES CATOIRE	PROJET D'EDUCATION AU THEME DE L'EAU 2008-2009	Centre d'éducation de Jeunes Sourds - Association Jules Catoire (Arras - 62)	750	750	TTC	SF	F	600	
74758.00	ASSOCIATION TEKME	PROJET D'EDUCATION AU THEME DE L'EAU 2008-2009	Association Tekné pour l'école de Neuville Bourjonval et collège de Marquion (Arras - 62)	7 100	7 100	TTC	SF	F	1 600	
74759.00	LYCEE ALBERT CHATELET	PROJET D'EDUCATION AU THEME DE L'EAU 2008-2009	Collège et Lycée Châtelet (Douai - 59)	1 765,50	1 765,50	TTC	SF	F	775	
74760.00	ECOLE PRIMAIRE DU BOURG	PROJET D'EDUCATION AU THEME DE L'EAU 2008-2009	Ecole Primaire du Bourg (La Chapelle d'Armentières - 59)	1 565	1 565	TTC	SF	F	800	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
74778.00	ECOLE PRIMAIRE LUCIE AUBRAC	PROJET D'EDUCATION AU THEME DE L'EAU 2008-2009	Ecole Maternelle Lucie Aubrac (Mouvoux - 59)	2 330	2 330	TTC	SF	F	800	
74779.00	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	PROJET D'EDUCATION AU THEME DE L'EAU 2008-2009	Ecole publique (Obies - 59)	868,16	868,16	TTC	SF	F	200	
74780.00	ECOLE PRIMAIRE LEON MARLOT	PROJET D'EDUCATION AU THEME DE L'EAU 2008-2009	Ecole Léon Marlot (Roubaix - 59)	495	495	TTC	SF	F	396	
74781.00	OGEC PRIMAIRES COLLEGES	PROJET D'EDUCATION AU THEME DE L'EAU 2008-2009	Ecole St Albert (Bailleul - 59)	2 030	2 030	TTC	SF	F	800	
74782.00	ECOLE PRIMAIRE VOLTAIRE DIDEROT	PROJET D'EDUCATION AU THEME DE L'EAU 2008-2009	Ecole voltaire Diderot (Roubaix - 59)	980	980	TTC	SF	F	784	
74783.00	ECOLE PRIMAIRE JULES GUESDE	PROJET D'EDUCATION AU THEME DE L'EAU 2008-2009	Ecole jules Guesde (Roubaix - 59)	990	990	TTC	SF	F	792	
74784.00	RPI DE HEM GEZAINCOURT	PROJET D'EDUCATION AU THEME DE L'EAU 2008-2009	RPI (Hem Gezaincourt - 80)	1 317	1 317	TTC	SF	F	600	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
74785.00	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	PROJETS D'EDUCATION AU THEME DE L'EAU 2008-2009	Ecole publique (Hornoy le Bourg - 80)	3 489	3 489	TTC	SF	F	1 315	
TOTAL				25 394,66	25 394,66				10 644,00	

* SF : Subvention forfaitaire

DELIBERATION N° 09-I-026 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : SITES POLLUES (HORS SITES ORPHELINS)

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
 - Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
 - Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
 - Vu la délibération n° 06-A-125 du Conseil d'Administration du 8 Décembre 2006 relative aux sites pollués constituant une menace pour les ressources en eau et le milieu aquatique,
 - Vu le rapport présenté au point n 3.4.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 5 Juin 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

2 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	51 925,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	51 925,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9135.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES
INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'AGENCE

Alain STREBELLE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
72418.00	B.R.G.M.	Bancarisation des données sur la qualité des eaux souterraines au droit des installations classées et des sites pollués du Nord et du Pas-de-Calais (phase 3).	(LEZENNES)	91 492	91 492	TTC	S	50	45 746	
72918.00	B.J. AUTO	Etude diagnostic de pollution des sols.	(BRETEUIL)	12 358	12 358	HT	S	50	6 179	
TOTAL				103 850,00	103 850,00				51 925,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 09-I-027 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
 - Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
 - Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
 - Vu la délibération n° 08-A-089 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative à l'assainissement non collectif,
 - Vu la délibération n° 08-A-082 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative aux travaux d'Alimentation en eau potable et d'Assainissement dans les communes rurales,
 - Vu le rapport présenté au point n 4.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 5 Juin 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

5 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	108 500,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	108 500,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9113.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES
INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'AGENCE

Alain STREBELLE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
69538.00	LOUCHES	ETUDE SCHÉMA D'ASSAINISSEMENT PHASE 1 ET 2-LOUCHES	LOUCHES	6 000	6 000	HT	S	50	3 000	
72099.00	SI ADDUCT DISTRIB EAU POTABLE REG ANDRES	ETUDE SCHÉMA D'ASSAINISSEMENT PHASE 1 ET 2-LICQUES	LICQUES	5 000	5 000	HT	S	50	2 500	
72118.00	SI ADDUCT DISTRIB EAU POTABLE REG ANDRES	ETUDE SCHÉMA D'ASSAINISSEMENT PHASE 1 ET 2-CAMPAGNE LES GUINES	CAMPAGNE LES GUINES	5 000	5 000	HT	S	50	2 500	
72200.00	BREMES	ETUDE SCHÉMA D'ASSAINISSEMENT PHASE 1 ET 2-BREMES	BRÊMES LES ARDRES	9 000	9 000	HT	S	50	4 500	
73158.00	LE HAMEL	REHABILITATION DE 30 INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - LE HAMEL	LE HAMEL	375 000	240 000	TTC	S	40	96 000	
TOTAL				400 000,00	265 000,00				108 500,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 09-I-028 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : EAUX PLUVIALES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 08-A-073 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative à la gestion des eaux de temps de pluie par les collectivités territoriales en milieu urbanisé,
- Vu la délibération n° 08-A-082 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative aux travaux d'Alimentation en eau potable et d'Assainissement dans les communes rurales,
- Vu le rapport présenté au point n 4.2.2 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 5 Juin 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

8 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	676 041,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	1 302 870,00 €
Montant total	1 978 911,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9115.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES
INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STREBELLE

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
70078.00	BIACHE SAINT VAAST	REUTILISATION DES EAUX PLUVIALES : BASSIN DE STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES	BIACHE SAINT VAAST	5 500	5 500	HT	S	25	1 375	
70258.00	ESTREES	REUTILISATION DES EAUX PLUVIALES : RECUPERATION D'EAU DE PLUIE AUX ATELIERS MUNICIPAUX	ESTREES	12 230	3 800	HT	S	25	950	
							S /UR	20	760	
70318.00	ACHICOURT	REUTILISATION DES EAUX PLUVIALES : RECUPERATION D'EAU DE PLUIE AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL RUE DES ATELIERS	ACHICOURT	51 619	28 500	HT	S	25	7 125	
70459.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	BASSIN DE STOCKAGE DES EAUX USEES DE TEMPS DE PLUIE	HOUPLINES	1 858 759	1 857 900	HT	S	15	278 685	
							A 1+20	30	557 370	
70959.00	SAILLY SUR LA LYS	REUTILISATION DES EAUX PLUVIALES : RECUPERATION D'EAU DE PLUIE A LA MAIRIE	SAILLY SUR LA LYS	7 787	7 787	HT	S	25	1 946	
71118.00	PERENCHIES	REUTILISATION DES EAUX PLUVIALES : RECUPERATION D'EAU DE PLUIE STADE DONAT AGACHE	PERENCHIES	18 800	18 800	HT	S	25	4 700	
71438.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	BASSIN DE STOCKAGE DES EAUX USEES DE TEMPS DE PLUIE STADE GUY LEFORT (PARTIE DEPOLLUTION)	LAMBERSART	9 940 000	2 485 000	HT	S	15	372 750	
							A 1+20	30	745 500	

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
72639.00	ETAPLES	ETUDE SUR LA GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES	ETAPLES	15 500	15 500	HT	S	50	7 750	
TOTAL				11 910 195,00	4 422 787,00				1 978 911,00	

* S : Subvention
S /UR : Subvention solidarité urbain/rural
A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de differé

DELIBERATION N° 09-I-029 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 08-A-072 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative aux ouvrages d'épuration des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 08-A-082 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative aux travaux d'Alimentation en eau potable et d'Assainissement dans les communes rurales,
- Vu le rapport présenté au point n 4.2.3 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 5 Juin 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

10 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	691 689,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	486 080,00 €
Montant total	1 177 769,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9110.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES
INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'AGENCE

Alain STREBELLE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
65204.01	SIVU D' ASSAINISSEMENT COUSTEAU	MODIFICATION DE LA FILIERE DE TRAITEMENT DES BOUES (FILTRÉS A PLATEAUX) ET REALISATION D'UNE AIRE NON COUVERTE DE STOCKAGE DES BOUES DESHYDRATEES.	BEURAINVILLE	124 000	124 000	HT	S /UR	20	24 800	
							A 1+20	35	43 400	
							S	25	31 000	
68778.00	REGIE NOREADE	MISE EN PLACE DE L'AUTOSURVEILLANCE SUR LA STATION D'EPURATION	PELVES	4 760	4 760	HT	S /UR	20	952	
							S	38,33	1 824	
69558.00	SI EAU ASSAINISSEMENT CROISSETTE HERICOURT	ETUDE PLAN D'EPANDAGE DE BOUES	HERICOURT	4 000	4 000	HT	S	50	2 000	
71819.00	REGIE NOREADE	CRÉATION STATION-URVILLERS	URVILLERS	1 600 000	1 054 800	HT	S	25	263 700	
							A 1+20	35	369 180	
							S /UR	20	210 960	
72098.00	PONT NOYELLES	MISE EN PLACE AUTOSURVEILLANCE-PONT NOYELLES	PONT NOYELLE	10 500	10 500	HT	S /UR	20	2 100	
							S	38,33	4 024	
72201.00	SIAEP REGION WIDEHEM	ETUDE PRÉALABLE STATION-LEFAUX	LEFAUX	43 000	30 000	HT	S	50	15 000	
72498.00	AIRAINES	AMÉLIORATION STATION-AIRAINES : AMENAGEMENT DE LA STATION D'EPURATION D'AIRAINES PERMETTANT LE TRAITEMENT POUSSE DE L'AZOTE ET DU PHOSPHORE	AIRAINES	210 000	210 000	HT	S	25	52 500	
							A 1+20	35	73 500	
							S /UR	20	42 000	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
72618.00	GUINES	ETUDE DE FAISABILITE DES TRAVAUX DE REMISE AUX NORMES DE LA STATION	GUINES	9 200	9 200	HT	S	50	4 600	
72638.00	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	ETUDE DES IMPACTS MICROBIOLOGIQUES DE LA STATION	COUDEKERQUE BRANCHE	35 100	35 100	HT	S	50	17 550	
73078.00	SI D EAU ET D ASSAINISSEMENT DE FIEFFES MONTELET BONNEVILLE	ETUDE PRÉALABLE STATION-FIEFFES MONTELET : FRAIS AMO, FRAIS MO JUSQU'A L'ACT, ETUDES TOPOGRAPHIQUES ET GEOTECHNIQUES, ELABORATION DU DOSSIER LOI SUR L'EAU.	FIEFFES MONTELET	37 358	37 358	HT	S	50	18 679	
TOTAL				2 077 918,00	1 519 718,00				1 177 769,00	

* S /UR : Subvention solidarité urbain/rural
A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé
S : Subvention

DELIBERATION N° 09-I-030 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
 - Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
 - Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
 - Vu la délibération n° 09-A-009 du Conseil d'Administration du 27 Mars 2009 relative aux réseaux d'assainissement des collectivités territoriales,
 - Vu la délibération n° 08-A-082 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative aux travaux d'Alimentation en eau potable et d'Assainissement dans les communes rurales,
 - Vu le rapport présenté au point n 4.3.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 5 Juin 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

68 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	4 959 259,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	2 392 476,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	2 253 029,00 €
Montant total	9 604 764,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9120.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES
INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'AGENCE

Alain STREBELLE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
68322.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS LYS	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-HAM EN ARTOIS	HAM EN ARTOIS Rue de l'Halloterie	84 042	51 300	HT	AC 2+1	30	15 390	
							S /UR	20	10 260	
							S	20	10 260	
68323.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS LYS	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-HAM EN ARTOIS	HAM EN ARTOIS Rue de Molinghem	85 000	28 500	HT	AC 2+1	30	8 550	
							S /UR	20	5 700	
							S	20	5 700	
69318.00	SIA ANZIN BEUVRAGES RAISMES	RÉSEAU EXTENSION DE COLLECTE-AUBRY DU HAINAUT	AUBRY DU HAINAUT Rue Henri Maurice	655 994	513 000	HT	AC 2+1	30	153 900	
							S	20	102 600	
							S /UR	20	102 600	
70458.00	BREMES	BRANCH.SOUS DOMAINE PUBLIC-BREMES	BREMES route de Guines	18 000	18 000	HT	S /UR	20	3 600	
							S	20	3 600	
							A 1+20	30	5 400	
70659.00	SIA TRITH THIANP PROUVY	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-TRITH SAINT LEGER	TRITH SAINT LEGER RD 630	299 406	205 200	HT	AC 2+1	30	61 560	
							S	20	41 040	
70698.00	SIA TRITH THIANP PROUVY	RÉSEAU TRANSFERT (OTEU)-PROUVY	PROUVY T2 Bis rue de Liège (2ème partie)	400 000	400 000	HT	A 1+20	30	120 000	
							S	20	80 000	
70720.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-FEIGNIES	FEIGNIES Rue Ardaux	61 600	51 300	HT	S	20	10 260	
							A 1+20	30	15 390	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
70722.00	SIAEP REGION ALQUINES	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-ALQUINES	ALQUINES Hameau de Neuville, rue de la Haute Pannée réseau 1ère tranche (Communes d'Alquines et de Journy)	358 900	193 800	HT	S /UR	20	38 760	
							A 1+20	30	58 140	
							S	20	38 760	
70723.00	REGIE NOREADE	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-IZEL LES EQUERCHIN	IZEL LES EQUERCHIN Mise en place d'un réseau séparatif (1ère phase)	700 000	495 900	HT	AC 2+1	50	247 950	
							S	20	99 180	
							S /UR	20	99 180	
70738.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	ELIMIN.EAUX CLAIRES PARASITES- RICHEBOURG	RICHEBOURG Rue de la Croix Barbet (2ème tranche)	305 000	305 000	HT	A 1+20	30	91 500	
							S	20	61 000	
70758.00	SIAEP REGION ALQUINES	RÉSEAU TRANSFERT (OTEU)-ALQUINES	ALQUINES Hameau de Neuville, rue de la Haute Pannée	97 700	97 700	HT	S	20	19 540	
							S /UR	20	19 540	
							A 1+20	30	29 310	
70978.00	ECQUES	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-ECQUES	ECQUES Rues de Clarques, des Prés, de Westecques et Mussent (2ème partie)	407 000	302 100	HT	AC 2+1	30	90 630	
							S	20	60 420	
							S /UR	20	60 420	
71078.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	RÉSEAU AMÉLIORATION-BOUSSOIS	BOUSSOIS Rues Moronval et Vieille Eglise (2ème partie)	338 200	171 000	HT	A 1+20	30	51 300	
							S	20	34 200	
71138.00	REGIE NOREADE	RÉSEAU AMÉLIORATION-AUBY	AUBY Cité 44 et rue Lebas	500 000	495 900	HT	AC 2+1	30	148 770	
							S	20	99 180	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
71158.00	REGIE NOREADE	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-NIEPPE	NIEPPE Rues de l'Eglise et du Maréchal Foch	120 000	108 300	HT	AC 2+1	30	32 490	
							S	20	21 660	
71178.00	REGIE NOREADE	RÉSEAU DE TRANSFERT (OTEU)-CRESPIN	CRESPIN Rue de St Aybert et modif de l'oteu de Thivencelles	450 000	450 000	HT	S	20	90 000	
							A 1+20	30	135 000	
71198.00	REGIE NOREADE	RÉSEAU AMÉLIORATION-SAINT AMAND	SAINT AMAND LES EAUX route de Thermal (RD 151)	720 000	245 100	HT	AC 2+1	30	73 530	
							S	20	49 020	
71238.00	REGIE NOREADE	ELIMIN.EAUX CLAIRES PARASITES-FENAIN	FENAIN Rues M. Cachin, P. Eluard, Barbusse et E. Zola	225 000	225 000	HT	S	20	45 000	
							A 1+20	30	67 500	
71258.00	REGIE NOREADE	RÉSEAU AMÉLIORATION-OISY	OISY Rues du Tilleul et reprise des Rues A. Croizat et J. Guesde et du lotissement Sedecki	105 000	105 000	HT	S /UR	20	21 000	
							S	20	21 000	
							AC 2+1	30	31 500	
71358.00	SIVOM ASSAINIS SAULTAIN ESTREUX PRESEAU	RÉSEAU AMÉLIORATION-PRESEAU	PRESEAU Rue Salengro (Mise en séparatif)	79 000	79 000	HT	S /UR	20	15 800	
							S	20	15 800	
							AC 2+1	30	23 700	
71418.00	SIVOM ASSAINIS SAULTAIN ESTREUX PRESEAU	RÉSEAU AMÉLIORATION-ESTREUX	ESTREUX Lotissement du Château, ravin du Rôleur	104 000	104 000	HT	S	20	20 800	
							S /UR	20	20 800	
							AC 2+1	30	31 200	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
71518.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-AULNOYE AYMERIES	AULNOYE AYMERIES Secteur Aymeries (phase 2) : rues Fénelon, Wautier et Chemin du Noir Dieu	212 500	74 100	HT	S	20	14 820	
							A 1+20	30	22 230	
71578.00	SIVOM ASSAINIS SAULTAIN ESTREUX PRESEAU	BRANCHEMENTS SOUS DOMAINE PUBLIC (COMMUNES RURALES)	PRESEAU et ESTREUX	30 000	30 000	HT	S /UR	20	6 000	
							S	20	6 000	
							AC 2+1	30	9 000	
71598.00	SIVOM ASSAINIS SAULTAIN ESTREUX PRESEAU	BRANCHEMENTS SOUS DOMAINE PUBLIC (COMMUNES URBAINES)	SAULTAIN	10 000	7 500	HT	S	20	1 500	
							AC 2+1	30	2 250	
71618.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	RÉSEAU AMÉLIORATION-FEIGNIES	FEIGNIES Rue Paul Deudon	30 000	30 000	HT	A 1+20	30	9 000	
							S	20	6 000	
71698.00	SI ASSAINISSEMENT COLLECTIF VAL DE SOMME	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-PONT REMY	PONT REMY Rues Robert Bordeaux, Jules Verne, Jean Jaurès (partie), du Chauffour, Maurice Boignard, Alfred Lejeune, Résidence Argueses, cité ancienne briqueterie	1 040 131	974 700	HT	SAC 2+1S /UR	20	194 940	
								30	292 410	
								20	194 940	
71718.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-REBREUVE RANCHICOURT	REBREUVE RANCHICOURT Route Nationale	150 500	148 200	HT	AC 2+1	30	44 460	
							S /UR	20	29 640	
							S	20	29 640	
71738.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-HESDIGNEUL LES BETHUNE	HESDIGNEUL LES BETHUNE Rues du 8 Mai (2ème tranche), de l'Eglise et d'Haillicourt	354 000	267 900	HT	S /UR	20	53 580	
							S	20	53 580	
							AC 2+1	30	80 370	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
71758.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-BAJUS	BAJUS Rues de Diéval et Grande	240 000	142 500	HT	S /UR	20	28 500	
							S	20	28 500	
							AC 2+1	30	42 750	
71958.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	BRANCH.SOUS DOMAINE PUBLIC-SAINT QUENTIN	SAINT QUENTIN communes membres de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin	150 000	150 000	HT	S	20	30 000	
							A 1+20	30	45 000	
72058.00	REGIE NOREADE	MISE EN PLACE AUTOSURVEILLANCE-BERGUES	BERGUES Déversoir d'orage 1, canal souterrain, Porte d'Hondschoote Déversoir d'orage 5, rue des cytises	58 000	58 000	HT	S	50	29 000	
72138.00	SIVU ASSAINISS AGGLO SAINT POL SUR TERNOISE	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-ROELLECCOURT	ROELLECCOURT Rue d'en haut (2ème partie)	534 000	239 400	HT	S /UR	20	47 880	
							S	20	47 880	
							A 1+20	30	71 820	
72159.00	SIVU ASSAINISS AGGLO SAINT POL SUR TERNOISE	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-RAMECCOURT	RAMECCOURT Rue Lucien Dupire, Place publique	304 000	148 200	HT	A 1+20	30	44 460	
							S /UR	20	29 640	
							S	20	29 640	
72218.00	SITE DE BERTEAUCOURT LES DAMES-ST LEGER LES DOMART-ST OUEN	ETUDE DIAGNOSTIQUE-SAINT OUEN	SAINT OUEN	68 775	68 775	HT	S	50	34 387	
72338.00	OYE PLAGE	RÉSEAU AMÉLIORATION-OYE PLAGE	OYE PLAGE Lotissement les Ecardines réparations diverses	51 320	51 320	HT	S	20	10 264	
							A 1+20	30	15 396	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTG	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
72358.00	GUINES	RÉSEAU AMÉLIORATION-GUINES	GUINES OTEU lotissement la source, DO rue Léo Lagrange	85 990	85 990	HT	S	20	17 198	
							A 1+20	30	25 797	
72378.00	SI ADDUCT DISTRIB EAU POTABLE REG ANDRES	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-ANDRES	ANDRES Rue des écoles	334 000	142 500	HT	S /UR	20	28 500	
							S	20	28 500	
							AC 2+1	30	42 750	
72379.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU CALAISIS	RÉSEAU AMÉLIORATION-CALAIS	CALAIS Rue des salines	178 500	178 500	HT	S	20	35 700	
							AC 2+1	30	53 550	
72380.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	RÉSEAU AMÉLIORATION-BLENDECQUES	BLENDECQUES Rues Jehan de Terline et Impasse A	168 300	85 500	HT	A 1+20	30	25 650	
							S	20	17 100	
72381.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	RÉSEAU AMÉLIORATION-SAINT OMER	SAINT OMER Rue d'Arras	322 000	322 000	HT	S	20	64 400	
							A 1+20	30	96 600	
72398.00	REGIE NOREADE	MISE EN PLACE DE L'AUTOSURVEILLANCE DES RESEAUX	SAINT AMAND LES EAUX	180 000	180 000	HT	S	50	90 000	
72478.00	NOUVION	ETUDE DIAGNOSTIC-NOUVION	NOUVION	35 000	35 000	HT	S	50	17 500	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
72518.00	LIHONS	MISE EN PLACE D'UN OUVRAGE PERMETTANT LE TRANSFERT DES EAUX USEES DE LIHONS VERS CHAULNES	LIHONS	307 000	307 000	HT	S	20	61 400	
							A 1+20	30	92 100	
							S /UR	20	61 400	
72559.00	LIHONS	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-LIHONS : PREMIERE TRANCHE	LIHONS rues du Général Leclerc, Annelet, Nagot et Neuve.	653 000	313 500	HT	S /UR	20	62 700	
							S	20	62 700	
							AC 2+1	30	94 050	
72668.00	SICOM ASSAINISSEMENT REGION PONT DE BRIQUES	ETUDE DIAGNOSTIQUE-SAINT LEONARD	SAINT LEONARD	60 000	60 000	HT	S	50	30 000	
72678.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-BAYENGHEM LES EPERLECQUES	BAYENGHEM LES EPERLECQUES Rue de Pauwerstraete	101 590	101 590	HT	S /UR	20	20 318	
							S	30	30 477	
							S	26,67	27 094	
72679.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-BAYENGHEM LES EPERLECQUES	BAYENGHEM LES EPERLECQUES Rue des écoles	91 710	91 710	HT	S	30	27 513	
							S /UR	20	18 342	
							S	26,67	24 459	
72698.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-BAYENGHEM LES EPERLECQUES	BAYENGHEM LES EPERLECQUES Rue des Zègres (2ème partie), chemin du grand Beaurègue	218 475	218 475	HT	S	30	65 542	
							S /UR	20	43 695	
							S	15	32 771	
							A 1+20	35	76 466	
72718.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	MISE EN PLACE AUTOSURVEILLANCE-SAINT OMER	SAINT OMER	168 000	168 000	HT	S	50	84 000	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/ TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
72738.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	MISE EN PLACE AUTOSURVEILLANCE-ARQUES	ARQUES	85 500	85 500	HT	S	50	42 750	
72778.00	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	RÉSEAU AMÉLIORATION-ZUYDCOOTE	ZUYDCOOTE Rue Delvallez	160 000	68 400	HT	S /UR	20	13 680	
							S	20	13 680	
							A 1+20	30	20 520	
72779.00	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	RÉSEAU AMÉLIORATION-GRAVELINES	GRAVELINES Rue de Calais	325 000	256 500	HT	S	20	51 300	
							A 1+20	30	76 950	
72878.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-VERLINGHEM	VERLINGHEM Chemin de la Tuilerie, Rues de Messine, du Quesnoy, la Fontaine, Route de Pérenchies, Ségard, Chemin Vert, Place de la Mairie	2 740 000	1 083 000	HT	S	20	216 600	
							AC 2+1	30	324 900	
72898.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	RESEAU DE TRANSFERT (OTEU)-PERENCHIES	PERENCHIES Oteu vers la station d'épuration d'Armentières	2 500 000	2 500 000	HT	S	20	500 000	
							A 1+20	30	750 000	
72958.00	RUBEMPRE	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE : TRANCHE FERME 2009	RUBEMPRE rues d'Arras, des Quignots, des Près, derrière la tour, Louis Poirer, Chemin du Val maison, impasse du Château et voie interne du lotissement.	616 098	399 000	HT	S /UR	20	79 800	
							S	20	79 800	
							AC 2+1	30	119 700	
72998.00	DOINGT	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE DOINGT-FLAMICOURT (TRANCHE FERME 2009)	DOINGT Rues Joliot Curie et Jean-Jacques Rousseau	400 000	400 000	HT	S /UR	20	80 000	
							S	20	80 000	
							AC 2+1	30	120 000	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
73038.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU DOUAISIS	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-FRESSAIN	FRESSAIN Rue de la Chapelle	21 720	21 720	HT	S /UR	20	4 344	
							S	20	4 344	
							AC 2+1	30	6 516	
73058.00	SI D EAU ET D ASSAINISSEMENT DE FIEFFES MONTELET BONNEVILLE	ETUDE PREALABLES RESEAU SUR LA FUTURE AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE FIEFFES-MONTELET BONNEVILLE (FRAIS AMO, ETUDES GEOTECHNIQUES DE PHASE 1 ET TOPOGRAPHIQUES).	FIEFFES MONTELET ET BONNEVILLE	52 082	52 082	HT	S	50	26 041	
73178.00	SAINT RIQUIER	RÉSEAU AMÉLIORATION-SAINT RIQUIER : rue de Drugy	SAINT RIQUIER	470 000	470 000	HT	S /UR	20	94 000	
							S	20	94 000	
							AC 2+1	30	141 000	
73199.00	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	RÉSEAU AMÉLIORATION-ARRAS	ARRAS Rues Braque et Jean Zay	602 000	602 000	HT	S	20	120 400	
							A 1+20	30	180 600	
73238.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU DOUAISIS	ELIMIN.EAUX CLAIRES PARASITES-HAMEL	HAMEL Rues Delplanque et Marquet	290 000	290 000	HT	S /UR	20	58 000	
							S	20	58 000	
							A 1+20	30	87 000	
73318.00	ETAPLES	BRANCH.SOUS DOMAINE PUBLIC-ETAPLES	ETAPLES Rues de la Pierre Trouée et du Mont Levin	50 000	50 000	HT	S	20	10 000	
							A 1+20	30	15 000	
73338.00	ETAPLES	RÉSEAU EXTENSION COLLECTE-ETAPLES	CUCQ Ruelle du sentier	18 000	18 000	HT	S	20	3 600	
							A 1+20	30	5 400	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
73538.00	ARDRES	RÉSEAU TRANSFERT (OTEU)-ARDRES	ARDRES Rue du rivage : transfert des eaux usées de temps de pluie vers la station d'épuration.	65 000	65 000	HT	S	20	13 000	
							A 1+20	30	19 500	
73558.00	ARDRES	MISE EN PLACE AUTOSURVEILLANCE-ARDRES	ARDRES Déversoir d'orage en tête du canal d'Ardes	8 000	8 000	HT	S	50	4 000	
73658.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU DOUAISIS	RÉSEAU AMÉLIORATION-DECHY	DECHY Rues d'Orves, de l'égalité, Saint-Venant et Chemin de la Justice	326 000	326 000	HT	S	20	65 200	
							AC 2+1	30	97 800	
73698.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS LYS	BRANCHEMENTS SOUS DOMAINE PUBLIC (COMMUNE RURALE)	HAM EN ARTOIS	10 000	6 000	HT	S /UR	20	1 200	
							S	20	1 200	
							AC 2+1	30	1 800	
74118.00	REGION NORD PAS DE CALAIS	ETUDE DIAGNOSTIQUE-PORT DE CALAIS	CALAIS Périmètre du port de Calais	120 000	120 000	HT	S	50	60 000	
TOTAL				21 110 033,00	16 146 662,00				9 604 764,00	

*
AC 2+1 : Avance réseau éventuellement convertible
S /UR : Subvention solidarité urbain/rural
S : Subvention
A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé
S : Subvention spécifique

DELIBERATION N° 09-I-031 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : POLLUTIONS DIFFUSES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
 - Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
 - Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
 - Vu la délibération n° 08-A-080 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative aux pollutions diffuses,
 - Vu le rapport présenté au point n 5.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 5 Juin 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

6 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	65 155,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	65 155,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9182.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES
INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'AGENCE

Alain STREBELLE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
68678.00	LAMBRES LEZ DOUAI	ACQUISITION D'UNE DESHERBEUSE À EAU CHAUDE	LAMBRES LEZ DOUAI	29 900	29 900	HT	S	50	14 950	
68738.00	ANNEQUIN	ACQUISITION D'UNE DESHERBEUSE À VAPEUR D'EAU	ANNEQUIN	17 730	17 730	HT	S	50	8 865	
73578.00	FLERS EN ESCREBIEUX	ACQUISITION D'UNE DESHERBEUSE A EAU CHAUDE	FLERS EN ESCREBIEUX	27 500	27 500	HT	S	50	13 750	
73598.00	BERCK	ACQUISITION D'UNE DESHERBEUSE A EAU CHAUDE	BERCK	32 500	32 500	HT	S	30	9 750	
73618.00	ESCAUDAIN	ACQUISITION DESHERBEUSE A EAU CHAUDE ET DESHERBEUSE THERMIQUE A INFRAROUGE	ESCAUDAIN	31 600	31 600	HT	S	50	15 800	
73638.00	HAVELUY	ACQUISITION D'UNE DESHERBEUSE MECANIQUE	HAVELUY	6 800	6 800	HT	S	30	2 040	
TOTAL				146 030,00	146 030,00				65 155,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 09-I-032 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
GABNOR

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n°08-A-097 du Conseil d'Administration du 5 Décembre 2008 relative à l'animation territoriale,
- Vu le rapport présenté au point n 5.3.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 5 Juin 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	64 160,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	64 160,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9185.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Alain STRÉBELLE

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opération		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
73858.00	GABNOR	ANIMATION TERRITORIALE "EAU ET AGRICULTURE BIOLOGIQUE" 59-62 (2009-2010)	Région Nord Pas-de-Calais	200 500	200 500	TTC	S	32	64 160	
TOTAL				200 500,00	200 500,00				64 160,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 09-I-033 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : SECURISATION ALIMENTATION EAU POTABLE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
 - Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
 - Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
 - Vu la délibération n° 08-A-081 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative à l'alimentation en eau potable,
 - Vu la délibération n° 08-A-082 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative aux travaux d'Alimentation en eau potable et d'Assainissement dans les communes rurales,
 - Vu le rapport présenté au point n 6.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 5 Juin 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

12 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	6 076 002,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	6 076 002,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9251.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES
INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'AGENCE

Alain STREBELLE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
71298.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN	Construction d'un réservoir d'eau potable de 4 000 m3 à GRENAY et d'une conduite d'adduction de diamètre 500 mm.	GRENAY.	6 265 808	6 265 808	HT	S	25	1 566 452	
							S /UR#	20	56 392	
71338.00	SI D EAU POTABLE DU SANTERRE	Réfection de l'étanchéité des réservoirs.	CAIX.	635 038	635 038	HT	S	15	95 255	
							S /UR	20	127 007	
71378.00	BELLEUSE	Réfection de la tête du château d'eau.	BELLEUSE.	58 950	58 950	HT	S	15	8 842	
							S /UR	20	11 790	
71398.00	SYND DES EAUX DE LA REGION DE FORESTE	Réfection de l'étanchéité du réservoir.	FORESTE.	78 298	78 298	HT	S	15	11 744	
							S /UR	20	15 659	
71478.00	SIAEP VALLEE DE LA PLANQUETTE	Rénovation du château d'eau.	SAINS LES FRESSIN.	137 071	137 071	HT	S /UR	20	27 414	
							S	15	20 560	
71558.00	SIAEP DE VELENNES CONTRE	Travaux d'étanchéité du château d'eau.	VELENNES.	27 721	27 721	HT	S /UR	20	5 544	
							S	15	4 158	
71998.00	NOEUX LES MINES	Rénovation du château d'eau.	NOEUX LES MINES.	718 554	718 554	HT	S	15	107 783	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
72038.00	SIAEP DE CROIX MOLIGNEAUX	Réfection de la couverture du château d'eau.	CROIX MOLIGNEAUX.	31 385	31 385	HT	S /UR	20	6 277	
							S	15	4 707	
72158.00	DOINGT	Restructuration du réseau d'eau potable.	DOINGT FLAMICOURT.	154 772	154 772	HT	S /UR	20	30 954	
							S	25	38 693	
72458.00	SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION EAUX DE LA LYS	Raccordement de la Communauté de LENS LIEVIN sur la conduite du SMAEL.	GRENAY.	14 785 035	14 785 035	HT	S	25	3 696 258	
72558.00	SI DES EAUX ET D' ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LUMBRES	Mise en place d'un surpresseur.	LUMBRES.	58 280	58 280	HT	S /UR#	20	5 443	
							S	25	14 570	
72838.00	SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION DE BOISDINGHEM	Interconnexion avec le SI de BAYENGHEM LES EPERLECQUES - NORTLEULINGHEM.	BOISDINGHEM.	490 000	490 000	HT	S /UR	20	98 000	
							S	25	122 500	
TOTAL				23 440 912,00	23 440 912,00				6 076 002,00	

* S : Subvention
S /UR# : Taux appliqué sur la partie rurale des travaux
S /UR : Subvention solidarité urbain/rural

DELIBERATION N° 09-I-034 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : AMELIORATION QUALITE EAU POTABLE DISTRIBUEE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 08-A-081 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative à l'alimentation en eau potable,
- Vu la délibération n° 08-A-082 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative aux travaux d'Alimentation en eau potable et d'Assainissement dans les communes rurales,
- Vu le rapport présenté au point n 6.2.2 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 5 Juin 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

7 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	513 371,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	513 371,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9250.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES
INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'AGENCE

Alain STREBELLE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
71278.00	SIAEP ST JOSSE	Etude de recherche d'une nouvelle ressource.	SAINT JOSSE.	49 040	49 040	HT	S	50	24 520	
71318.00	SIAEP VALLEE DE LA HEM SUD	Etude pour la recherche d'une nouvelle ressource.	TOURNEHEM SUR LA HEM.	17 030	17 030	HT	S	50	8 515	
72278.00	SIAEP PLATEAU DE LA NOYE	Etude d'inventaire patrimonial et programme de travaux.	CHAUSSOY EPAGNY.	8 000	8 000	HT	S	50	4 000	
72438.00	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Projet SCALDWIN, modélisation transfrontalière de la nappe du carbonifère.	LILLE.	1 069 600	1 069 600	HT	SF	F	310 880	
72579.00	SICOM DISTRIBUTION EAU DE LA QUILLIENNE	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalimentation en eau potable de la Commune de BERLES AU BOIS.	BERLES AU BOIS.	6 950	6 950	HT	S	50	3 475	
73478.00	SYNDICAT MIXTE POUR L ALIMENTATION EN EAU DE LA REGION DE DUNKERQUE	Modélisation hydrodynamique du bassin versant Nord Audomarois.	DUNKERQUE.	302 540	302 540	HT	S	50	151 270	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
75058.00	SYNDICAT MIXTE POUR L ALIMENTATION EN EAU DE LA REGION DE DUNKERQUE	Diagnostic de l'étanchéité des cuves du château d'eau.	DUNKERQUE.	21 422	21 422	HT	S	50	10 711	
TOTAL				1 474 582,00	1 474 582,00				513 371,00	

* S : Subvention
SF : Subvention forfaitaire

DELIBERATION N° 09-I-035 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : ECONOMIE D'EAU

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
 - Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
 - Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
 - Vu la délibération n° 08-A-081 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative à l'alimentation en eau potable,
 - Vu la délibération n° 08-A-082 du Conseil d'Administration du 26 Septembre 2008 relative aux travaux d'Alimentation en eau potable et d'Assainissement dans les communes rurales,
 - Vu le rapport présenté au point n 6.2.3 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 5 Juin 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

6 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	88 244,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	88 244,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9252.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES
INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'AGENCE

Alain STREBELLE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
71498.00	SICOM D ADDUCTION D EAU POTABLE DE BOMY	Achat de matériel de recherche de fuites.	BEAUMETZ LES AIRE.	24 282	24 282	HT	S	50	12 141	
72078.00	SIAEP ST JOSSE	Mise en place de compteurs généraux.	SAINT JOSSE.	69 920	69 920	HT	S	50	34 960	
72258.00	SIADBP	Achat de matériel de recherche de fuites.	VIOLAINES.	14 513	14 513	HT	S	50	7 256	
72299.00	BEAUVAl	Acquisition d'un détecteur de fuites.	BEAUVAl.	4 116	4 116	HT	S	50	2 058	
72318.00	SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS	Recherche de fuites sur le réseau d'eau potable.	BETHUNE.	50 000	50 000	HT	S	50	25 000	
72538.00	ROYE	Acquisition d'un détecteur de fuites.	ROYE.	13 658	13 658	HT	S	50	6 829	
TOTAL				176 489,00	176 489,00				88 244,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 09-I-036 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : PROTECTION DE LA RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-086 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la protection et mise en valeur de la ressource en eau,
- Vu le rapport présenté au point n 6.3.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 5 Juin 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

14 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	497 567,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	497 567,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9230.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES
INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'AGENCE

Alain STREBELLE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
72399.00	SI ALIMENTATION EAU POTABLE GUERBIGNY	Diagnostic territorial multipressions : SIAEP de GUERBIGNY et la Ville de ROYE.	GUERBIGNY.	100 000	100 000	HT	S	70	70 000	
73418.00	SIAEP DU DOULLENNAIS	Diagnostic territorial multipressions du SIAEP du Doullennais.	DOULLENS.	40 000	40 000	HT	S	70	28 000	
73438.00	BRETEUIL	Diagnostic territorial multipressions Ville de BRETEUIL, captage de VENDEUIL CAPLY.	VENDEUIL CAPLY.	84 000	84 000	HT	S	70	58 800	
73918.00	ABBEVILLE	Procédure de protection du captage du Fond de l'Heure à ABBEVILLE.	ABBEVILLE.	14 924	14 924	HT	S	70	10 446	
73938.00	SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS	Travaux de mise en conformité avec la Déclaration d'Utilité publique de BETHUNE.	BETHUNE.	12 900	12 900	HT	S	70	9 030	
73978.00	IZEL LES EQUERCHIN	Travaux de mise en conformité avec la déclaration d'utilité publique d'IZEL LES ESQUERCHIN.	IZEL LES ESQUERCHIN.	1 822	1 822	HT	S	70	1 275	
74018.00	ERCHEU	Travaux de mise en conformité avec la déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection autour du captage d'ERCHEU.	ERCHEU.	5 507	5 507	HT	S	70	3 854	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
74058.00	DEPARTEMENT DE LA SOMME	Procédure de protection du captage de SAMARA.	SAMARA - LA CHAUSSEE TIRANCOURT.	15 000	15 000	HT	S	70	10 500	
74178.00	INST INTERDEP AMENAGEMENT VALLEE AUTHIE	Mise en place d'une animation-coordination sur le territoire de l'Institution Interdépartementale Pas-de-Calais Somme pour l'aménagement de la vallée de l'Authie, dans le cadre de l'opération de reconquête de la qualité de l'eau (1 animateur pendant 3 ans).	Le territoire du bassin de l'Authie.	100 714	100 714	TTC	S	70	63 499	
							SF	F	10 000	
74238.00	SIAEP VALLEE DU BLEQUIN	Travaux de protection du captage de NIELLES LES BLEQUIN.	NIELLES LES BLEQUIN.	33 427	33 427	HT	S	70	23 398	
74278.00	DEPARTEMENT DE LA SOMME	Rebouchage de 14 piézomètres pour protéger la ressource en eau.	ARGOULES, AUXI LE CHATEAU, CONTAY, CONTRE, DEMUIN, MARIEUX, MORISEL, PONT REMY, BEAUVOIS WAVANS (62), BOUTTENCOURT, HUCHENNEVILLE, LUCHEUX, MAILLY RAINEVAL, OISSY.	38 400	38 400	HT	S	70	26 880	
74298.00	SIAEP REGION DE CONCHIL LE TEMPLE	Travaux de protection du captage de CONCHIL LE TEMPLE.	CONCHIL LE TEMPLE.	17 797,63	17 797,63	HT	S	70	12 458	
74378.00	SAINT POL SUR TERNOISE	Travaux de mise en conformité de la déclaration d'utilité publique de SAINT POL SUR TERNOISE.	SAINT POL SUR TERNOISE.	109 932,46	109 932,46	HT	S	70	76 952	
74578.00	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	Diagnostic territorial multipressions du captage MEAULENS à ARRAS.	MEAULENS - ARRAS.	132 108,21	132 108,21	HT	S	70	92 475	
TOTAL				706 532,30	706 532,30				497 567,00	

* S : Subvention
SF : Subvention forfaitaire

DELIBERATION N° 09-I-037 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : PROTECTION DE LA RESSOURCE ACQUISITIONS FONCIERES
COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
- Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 07-A-086 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la protection et mise en valeur de la ressource en eau,
- Vu le rapport présenté au point n 6.3.2 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 5 Juin 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	17 250,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	17 250,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9232.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES
INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'AGENCE

Alain STREBELLE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opération		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
75398.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Achat de parcelles (1,50 ha) suite à la déclaration d'utilité publique du 18/07/2003.	COURCELLES LES LENS.	34 500	34 500	HT	S	50	17 250	
TOTAL				34 500,00	34 500,00				17 250,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 09-I-038 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : ENTRETIEN ECOLOGIQUE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
 - Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
 - Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
 - Vu la délibération n° 07-A-088 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
 - Vu le rapport présenté au point n 7.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 5 Juin 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

4 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	95 856,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	95 856,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9240.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES
INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'AGENCE

Alain STREBELLE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
73198.00	SYND MIXTE SCHEMA AMENA GESTION EAUX LYS	<p>Plan de restauration et d'entretien du Guarbecque et de ses affluents sur un linéaire de cours d'eau de 42 km. L'étude s'inscrit dans la perspective et l'atteinte du bon état écologique et dans les objectifs du SAGE de la Lys approuvé.</p> <p>Cette opération consiste à mener un diagnostic qui précisera les travaux de restauration puis d'entretien nécessaires à l'atteinte du bon état. Ils seront principalement orientés vers la qualité de l'habitat pour retrouver des caractéristiques hydro-morphologiques satisfaisantes.</p> <p>Le contenu de cette étude reprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le diagnostic précis du fonctionnement des cours d'eau ; - la définition d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien ; - des propositions de solutions durables aux désordres identifiés ; - des propositions de sensibilisation des acteurs sur le bassin versant. 	Cours d'eau du sous-bassin versant du Guarbecque qui représentent un linéaire de 42 km.	60 000	60 000	TTC	S	70	42 000	
73218.00	ARLEUX	<p>Aménagement des berges du Marais d'Arleux sur un linéaire de 1 km.</p> <p>Ce marais est une propriété communale et fait l'objet d'un bail en cours avec la Fédération des Associations Agréées de Pêche et de Pisciculture des Milieux Aquatiques du Nord.</p> <p>L'étude porte sur les 5 missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la préparation de la phase de terrain, - la synthèse cartographique des éléments et schémas, - les propositions et les validations techniques, - la planification et l'organisation des travaux, - le chiffrage des coûts et le plan de financement. <p>Les travaux seraient confiés ultérieurement à une équipe locale en insertion.</p>	Marais d'Arleux situé sur le bassin versant de la Sensée.	3 252	3 252	HT	S	70	2 276	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
73278.00	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	<p>Plan de gestion pluriannuel (2009/2010) de la Scarpe et de ses affluents, pour un linéaire d'entretien de 33,5 km, au titre de l'année 2009 :</p> <p>Les opérations d'entretien léger des cours d'eau du bassin versant amont de la Scarpe ont fait l'objet d'un appel d'offres.</p> <p>Les travaux consistent en la réalisation de 5 missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'entretien des berges et du lit, - le faucardage, - la surveillance du réseau, - le traitement des espèces invasives, - le nettoyage des ouvrages. 	Bassin versant amont de la Scarpe qui comprend un linéaire d'entretien de 33,5 km.	33 500	33 500	HT	S	50	16 750	
74358.00	SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA	<p>Dans le cadre de la continuité biologique, le Syndicat propose après concertation et adhésion des propriétaires par convention l'effacement de 8 barrages par le démontage des structures des ouvrages. Ces opérations modifieront le droit d'eau.</p>	<p>Le démontage des superstructures concerne les ouvrages suivants situés sur le bassin versant de l'Aa :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le vannage de l'ancienne pisciculture de Merck Saint Lièvin, - l'ancien moulin de Vedringhem à Wavrans sur l'Aa (en tranche conditionnelle), - le vannage de l'ancienne pisciculture d'Assinghem (en tranche conditionnelle), - le vannage du second bras du moulin de Wavrans sur l'Aa, - l'ancien vannage de la Sill à Wizernes, - l'ancien moulin de Westhove à Blendecques, - l'ancien moulin de Norampac-Avot Vallée à Blendecques, - l'ancien moulin de la menuiserie de Arc International à Arques. 	69 660	69 660	HT	S	50	34 830	
TOTAL				166 412,00	166 412,00				95 856,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 09-I-039 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : CURAGE SEDIMENTS TOXIQUES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
 - Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
 - Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
 - Vu la délibération n° 07-A-088 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
 - Vu le rapport présenté au point n 7.3.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 5 Juin 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

3 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	120 240,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	120 240,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9241.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES
INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'AGENCE

Alain STREBELLE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
75278.00	AUBY	<p>Etude préalable à la requalification de la gare d'eau d'Auby d'une superficie de 3,5 hectares.</p> <p>Cette étude a pour objet de mettre en place les études préalables nécessaires au curage de ce plan d'eau afin de reconquérir la qualité des eaux de la gare d'eau et de se conformer aux objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau de décembre 2000 et à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006.</p> <p>Le contenu de cette étude comprend 3 phases portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'inventaire des documents et études, - le diagnostic (contexte historique du terrain, synthèse géologique, hydrologique et environnementale, caractérisation des sédiments, définition des mesures à mettre en oeuvre pour limiter les apports, réduire l'envasement et la pollution des sédiments), - les propositions : orientation des choix techniques pour le mode opératoire, transport des sédiments et devenir des sédiments, stratégie éventuelles de confinement, analyse multicritères sur les stratégies, évaluation des risques environnementaux. 	Gare d'eau d'Auby située sur le bassin versant de la Deûle.	17 800	17 800	HT	S	80	14 240	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
75418.00	REGION NORD PAS DE CALAIS	<p>La présente étude a pour objet de définir une solution appropriée pour la gestion des sédiments pollués des ports de Boulogne-sur-Mer et Calais ; elle permettra de définir une filière de valorisation de sédiments présentant des niveaux de contamination incompatibles avec la submersion au large du port.</p> <p>L'étude prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le diagnostic de la situation actuelle, - la réalisation des études géotechniques et sédimentaires complémentaires permettant la caractérisation des fonds à draguer et de la contamination des sédiments, - la définition d'avant-projets sommaires associés à la conduite des opérations de traitement et de valorisation des sédiments portuaires pollués, - la réalisation de l'étude d'impact portant à la fois sur des opérations de dragage que sur la valorisation des sédiments pollués, - la réalisation du dossier d'autorisation administrative, dans le cadre de l'instruction au titre de la Police de l'Eau. 	Ports de Boulogne sur Mer et Calais.	100 000	100 000	HT	S	50	50 000	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
75438.00	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	<p>Le présent dossier concerne l'étude préalable à l'élimination des pollutions de stock sur la Scarpe canalisée dans le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras, à l'amélioration de la qualité hydromorphologique de la Scarpe rivière canalisée (continuité longitudinale et latérale, reconnexion d'annexes alluviales, végétalisation des berges, création de frayères...).</p> <p>L'étude prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le diagnostic de la situation actuelle, - la réalisation des études géotechniques et sédimentaires complémentaires permettant la caractérisation des sédiments (volumes et contamination), - la définition d'avant-projets détaillés associés à l'hydromorphologie de la masse d'eau, - la réalisation de l'étude d'impact portant à la fois sur des opérations de dragage des sédiments et de confinement et sur la mise en oeuvre des mesures d'amélioration de l'état physique de la masse d'eau, - la réalisation du dossier d'autorisation administrative, dans le cadre de l'instruction au titre de la Police de l'Eau. 	Scarpe canalisée amont sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras.	70 000	70 000	HT	S	80	56 000	
TOTAL				187 800,00	187 800,00				120 240,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 09-I-040 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : EROSION

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
 - Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
 - Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
 - Vu la délibération n° 07-A-088 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
 - Vu le rapport présenté au point n 7.4.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 5 Juin 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	9 000,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	9 000,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9242.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES
INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'AGENCE

Alain STREBELLE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opération		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
73098.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU VERT	Acquisition d'une parcelle agricole de 1,36 hectares, située sur la commune d'Acheux en Vimeu, en vue de son échange avec une autre parcelle nécessaire dans la lutte contre le ruissellement.	Commune d'Acheux en Vimeu située sur le bassin versant de la Trie.	18 000	18 000	TTC	S	50	9 000	
TOTAL				18 000,00	18 000,00				9 000,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 09-I-041 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : GESTION INTEGREE DES MILIEUX AQUATIQUES

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
 - Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
 - Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
 - Vu la délibération n° 07-A-088 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
 - Vu le rapport présenté au point n 7.5.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 5 Juin 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

15 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	624 604,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	624 604,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9243.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES
INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'AGENCE

Alain STREBELLE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
73298.00	DEPARTEMENT DE LA SOMME	Acquisition du Marais de la Barette situé sur les communes de Corbie et Vaux-sur-Somme, d'une superficie de 40 hectares : Le département de la Somme a décidé d'acquérir à l'amiable, sur la base des estimations des domaines, plusieurs parcelles constituant un site d'un grand intérêt écologique (préservation de zones humides par l'acquisition foncière).	Marais de la Barette situé dans le lit majeur de la Somme sur les communes de Corbie et Vaux-sur-Somme, d'une superficie de 40 ha.	600 000	600 000	TTC	S	50	300 000	
73718.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Plan de gestion secteur nord des marais d'Aubigny au Bac et de Brunémont, d'une superficie de 25 hectares : Dans le cadre de l'élaboration de sa politique "Trame verte et bleue", la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) a identifié les marais d'Aubigny au Bac et de Brunémont comme un site de grand intérêt écologique. Avant de restaurer, gérer et valoriser ce site, la CAD souhaite doter les opérateurs locaux (dont elle fait partie) d'un programme opérationnel de restauration et de gestion, d'où l'élaboration d'un plan de gestion. L'étude menée sur le territoire de compétence de la CAD permettra de : - réaliser un diagnostic du site et d'identifier les manques de données, - expertiser les boisements, - définir les objectifs et enjeux, - établir un programme d'actions.	Marais d'Aubigny au Bac et de Brunémont situés sur le bassin versant de la Sensée aval (25 ha).	11 969	11 969	TTC	S	50	5 984	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
73760.00	SYND MIXT PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT	<p>Gestion des zones humides du Parc naturel régional Scarpe Escaut pour une superficie globale de 278,6 ha.</p> <p>Le Parc naturel régional Scarpe Escaut assure la gestion de plusieurs zones humides d'intérêt écologique.</p> <p>A partir des plans de gestion, un programme d'entretien est établi chaque année pour chaque site.</p> <p>Les travaux concernés par cette opération sur les différents sites sont :</p> <p>la fauche et le débroussaillage, l'abattage d'arbres, la réparation de clôtures, le piégeage de rats musqués, le suivi bactériens, avifaune et odonates..., les saules têtards, le suivi botanique, la mise en pâturage, le recépage en roselière et le renouvellement de la signalétique.</p>	<p>Les sites concernés d'une superficie globale de 278,6 ha, sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tourbière de Vred à Vred (41,60 ha), - Marais de Sonnevile à Wandignies-Hamage (10,90 ha), - Viviers de Rodignies à Flines-lez-Mortagne (6,50 ha), - Site d'Amaury à Hergnies et Vieux-Condé (161 ha), - Le Pré des Nonnettes à Marchiennes (17,30 ha), - Le Val de Vergne à Hergnies (41,30 ha). 	82 800	82 800	TTC	S	50	41 400	
73818.00	CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE	<p>Travaux de restauration et d'entretien de 4 sites de la Vallée de la Somme pour une superficie globale de 163,5 hectares.</p> <p>L'opération concerne des travaux de restauration et d'entretien écologiques des milieux tourbeux humides et aquatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux de restauration et d'entretien visant la préservation de la biodiversité et le bon fonctionnement hydraulique du site, - suivi scientifique pour évaluer l'action des travaux menés (suivi phytosociologique, suivi de la faune, suivi de l'impact du pâturage,...), - valorisation pédagogique et ouverture au public. 	<p>Les 4 sites concernés sont situés sur le bassin versant de la Somme et ont une superficie globale de 163,5 ha :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Marais communal de Belloy sur Somme (61,2 ha), - le Marais communal de La Chaussée-Tirancourt (72 ha), - le Marais communal de Tirancourt situé sur les communes de Ailly-sur-Somme, Breilly et La Chaussée-Tirancourt (18,6 ha), - la Vallée d'Acon située sur la commune de La Chaussée-Tirancourt (11,7 ha). 	233 860	233 860	TTC	S	30	70 158	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
73878.00	CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE	<p>Travaux de restauration et d'entretien écologiques de la réserve naturelle de l'étang St Ladre à Boves pour une superficie globale de 13,37 hectares.</p> <p>En application du plan de gestion 2006/2010, un programme de restauration et de gestion écologique de cette zone humide a été établi pour l'année 2009.</p> <p>Les travaux concernés par cette opération sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les travaux de restauration et d'entretien des habitats : déboisement, fauche, pâturage printanier et estival et lutte contre les espèces invasives. - le suivi scientifique : impact de gestion sur les tremblants et sur les roselières et dépressions et suivi des annexes hydrauliques, des niveaux d'eau, de la qualité de l'eau et du patrimonial. - la valorisation du site : mieux informer des activités sur la réserve, proposer un accueil et des animations durant l'été, développer et organiser des animations à destination des scolaires, organiser une fête de la réserve pour ses 30 ans. 	Réserve naturelle de l'étang de St Ladre (13,37 ha) situé dans le bassin versant de la Somme (Vallée de l'Avre), sur le commune de Boves	99 923	99 923	TTC	S	11,8	11 790	
73958.00	CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE	<p>Travaux de restauration et de gestion écologique sur le Marais de Halles à Péronne d'une superficie de 5 hectares.</p> <p>Les opérations retenues correspondent à des opérations de restauration du milieu. Elles reprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des travaux de décapage, curage et exportation hors du site et de la zone humide, - l'analyse réglementaire des terres et boues, - la vigilance sur la présence d'herbiers de Jussies, - la continuité écologique et l'ajustement du pâturage équin, - le suivi scientifique - la valorisation du site (réalisation d'un panneau d'information, organisation de sorties et chantiers nature). 	Marais de Halles (5 ha) situé sur la Haute Vallée de la Somme sur la commune de Péronne.	40 887	40 887	TTC	S	30	12 266	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
73998.00	CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE	<p>Travaux de restauration et d'entretien écologiques au sein de 4 Marais du Département de la Somme, d'une superficie globale de 63,8 hectares.</p> <p>En application des plans de gestion de chaque site, un programme de restauration et d'entretien écologiques de ces zones humides a été établi pour l'année 2009.</p> <p>Les travaux se déclinent en 3 missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux de restauration et d'entretien des milieux : pâturage, fauche, déboisement, étrépage, désenvasement, - suivi scientifique : suivi de l'impact des mesures de gestion sur les milieux herbacés et suivi des espèces et habitats remarquables, - valorisation du site : sorties nature... 	<p>4 Marais du Département de la Somme situés sur la Moyenne Vallée de la Somme pour une superficie globale de 63,8 hectares :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marais du Château, situé sur la commune de Bourdon (15,7 ha), - Marais communal de Long (36 ha), - Marais communal des Prés à Pions situé sur la commune de Longpré-les-Corps-Saints (4 ha), - Etang le Maçon situé sur la commune de Mareuil-Caubert (8,1 ha). 	93 542	93 542	TTC	S	30	28 062	
74038.00	CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE	<p>Travaux de restauration, d'entretien et de gestion écologiques au sein des Marais communaux de Blangy-Tronville, d'une superficie globale de 18,5 hectares.</p> <p>Les travaux se déclinent en 3 missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux de restauration, d'entretien et de gestion des habitats : pâturage, fauche, déboisement, désenvasement, - Suivi scientifique : suivi de l'impact des mesures de gestion sur les milieux herbacés et suivi des espèces et habitats remarquables, - valorisation du site : accueil du grand public, animation scolaire. 	<p>Marais communaux situés sur la Moyenne Vallée de la Somme sur la commune de Blangy-Tronville et pour une superficie globale de 18,5 ha.</p>	91 456	91 456	TTC	S	30	27 436	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
74098.00	CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE	<p>Travaux de restauration, d'entretien et de gestion écologiques du Marais du Pendé situé sur les communes de Villers-sur-Authie et Nampont-Saint-Martin, d'une superficie de 43,5 hectares.</p> <p>Les travaux se déclinent en 3 missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux de restauration et d'entretien des habitats : fauche, déboisement et étrépage, - suivi scientifique : suivi de l'impact des mesures de gestion sur les milieux herbacés et suivi des espèces et habitats remarquables, - intégration des éléments techniques nécessaires au projet de renaturation du cours du Pendé. 	Le Marais du Pendé est situé sur le bassin versant de l'Authie, sur les communes de Villers-sur-Authie et Nampont-Saint-Martin, pour une superficie globale de 43,5 ha.	52 929	52 929	TTC	S	27,93	14 783	
74198.00	SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA	<p>Conception et fourniture d'un bateau multi usages pour le Marais Audomarois.</p> <p>Depuis 7 ans, le SMAGEAA est associé au Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et à la Communauté d'Agglomération de St Omer (CASO) au travers du groupe de travail "Marais". Ce groupe travaille à la définition et à la mise en oeuvre d'un plan de sauvegarde du marais Audomarois.</p> <p>Dans ce cadre, il s'avère nécessaire d'acquérir un Chaland (type de barge) destiné à l'entretien du marais Audomarois. Cet équipement permettra de transférer des engins d'entretien du marais sur les nombreuses îles qui le composent. L'objectif est de garantir à long terme la gestion conservatoire et hydraulique de la plus grande zone humide régionale et de ses 700 km de canaux.</p>	Marais Audomarois situé entre le bassin versant et le delta de l'Aa	110 000	110 000	HT	S	25	27 500	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
74218.00	DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	<p>Acquisition de 9 parcelles dans la zone de préemption du Lac d'Ardres d'une superficie globale de 2 ha 55.</p> <p>Ces 9 parcelles (en nature d'eau) concernées par l'acquisition s'intègrent dans la stratégie foncière mise en oeuvre dans le cadre de la révision des zones de préemption du Conseil Général du Pas-de-Calais, actualisée le 26 novembre 2007.</p> <p>L'objectif de l'opération est de préserver un complexe de zones humides par l'acquisition foncière.</p>	9 parcelles situées sur le Lac d'Ardres (bassin versant AR 61 : Wateringues, Aa) d'une superficie de 2 ha 55.	35 000	35 000	TTC	S	50	17 500	
74438.00	CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE	<p>Travaux de restauration et d'entretien écologiques au sein du Marais de Hailles, pour une superficie de 22,6 hectares.</p> <p>En application du plan de gestion 2007/2011, un programme de restauration et d'entretien écologiques de cette zone humide a été établi pour l'année 2009.</p> <p>Les opérations proposées reprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des travaux de restauration et d'entretien des milieux, - le suivi scientifique. 	Marais de Hailles d'une superficie de 22,6 ha, situé sur le bassin versant de l'Avre.	65 428	65 428	TTC	S	30	19 628	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
74498.00	CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE	<p>3 plans de gestion de zones humides dans le département de la Somme, pour une superficie globale de 232,74 hectares.</p> <p>Ces 3 zones humides sont des nouveaux sites gérés par le Conservatoire. Les actions proposées visent à la préservation de la biodiversité, de la fonctionnalité des milieux humides et aquatiques. L'objectif de cette opération est la réalisation d'un document expliquant les bases et définissant la mise en oeuvre opérationnelle de la gestion à conduire pour les prochaines années. En parallèle, des actions d'échanges et d'explication avec la population locale seront organisées ainsi que quelques actions-test concrètes de gestion seront menées (à travers des chantiers de bénévoles).</p>	<p>- Les Marais de Picquigny et d'Epagne-Epagnette concernent la Vallée de la Somme, située entre Amiens et Abbeville (192,24 ha), - Le Marais de Moreuil est situé en plein coeur de la Vallée de l'Avre, principal affluent de la Somme (40,5 ha).</p>	80 409	80 409	TTC	S	50	40 204	
74518.00	CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE	<p>Réalisation de notices de gestion de sites en nature de marais et de prairies humides dans la Somme, d'une superficie globale de 6,46 hectares.</p> <p>Cette opération concerne la réalisation de diagnostics écologiques faune, flore et habitats et la définition de préconisations de gestion sur deux zones humides dans le département de la Somme, nouvellement contractualisées, par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie.</p> <p>Les documents produits constitueront une base du travail de connaissance du patrimoine écologique des sites et d'orientations de la gestion à mener pour la préservation de ce patrimoine.</p>	<p>- Propriétés du Conservatoire du Littoral à Condé-Folie (vers Condé) et Longpré-lès-Corps-Saints (La Chasse du Hoc), situées sur la Moyenne Vallée de la Somme (2,76 ha), - Marais de Bannes situé sur la commune de Cahon-Gouy, sur la Basse Vallée de la Somme (3,7 ha).</p>	13 617	13 617	TTC	S	50	6 808	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
74558.00	CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE	<p>Travaux de restauration écologique au sein du Marais communal de Saint Simon (Département de l'Aisne), d'une superficie de 14 hectares.</p> <p>Ces opérations correspondent à la première année de mise en oeuvre des actions prévues dans le plan de gestion 2009-2013 des Marais communaux de Saint-Simon.</p> <p>Ces opérations concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des travaux de restauration : restauration de tremblant et restauration des berges abritant des espèces patrimoniales (étrépage, reprofilage de berges,...), - le suivi scientifique des espèces et habitats remarquables. 	Marais de Saint-Simon situé dans le département de l'Aisne, sur le bassin versant de la Somme canalisée amont, pour une superficie de 14 hectares.	3 617	3 617	TTC	S	30	1 085	
TOTAL				1 615 437,00	1 615 437,00				624 604,00	

* S : Subvention

DELIBERATION N° 09-I-042 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : ELABORATION ET SUIVI DE SAGE

VISA :

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
 - Vu le 9ème Programme d'Interventions 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 06-A-114 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006 en portant approbation,
 - Vu la délibération n° 07-A-077 du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2007 fixant les modalités générales d'interventions financières de l'Agence,
 - Vu la délibération n° 06-A-134 du Conseil d'Administration du 8 Décembre 2006 relative à la planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous-bassins,
 - Vu le rapport présenté au point n 7.6.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 5 Juin 2009,

La Commission Permanente des Interventions décide :

Article 1 :

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

5 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	42 069,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	42 069,00 €

Article 2 :

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

Article 3 :

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 9290.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES
INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'AGENCE

Alain STREBELLE

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
75298.00	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS	L'objectif de ce travail est d'organiser la concertation des acteurs du SAGE par l'envoi et l'impression de dossiers de séance pour permettre l'information des parties prenantes du SAGE et une communication entre les commissions thématiques.	Bassin versant de la Sambre	3 000	3 000	TTC	S	50	1 500	
75318.00	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS	L'objectif de ce travail est d'acquérir une cartographie précise des éléments requis dans l'arrêté du 10 août 2007 pour l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du règlement du SAGE sur le bassin versant de la Sambre. Ce travail sera réalisé par l'intermédiaire d'une mission d'ingénierie SIG sous la forme d'un recrutement d'une personne à mi-temps pendant 6 mois pour visualiser précisément les réservoirs biologiques, les aires d'alimentation des captages, les zones humides et les zones sensibles à l'érosion	Bassin versant de la Sambre	15 000	15 000	TTC	S	40	6 000	
75338.00	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS	L'objectif de ce travail est de réaliser la conception graphique et l'impression de l'avant-projet du SAGE de la Sambre.	Bassin versant de la Sambre	20 000	20 000	TTC	S	50	10 000	
75358.00	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS	L'objectif de ce travail est d'avoir recours à une expertise juridique détaillée du document du SAGE par un cabinet d'avocats ou bureau d'études spécialisé.	Bassin versant de la Sambre	5 000	5 000	TTC	S	60	3 000	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel finançable	HT/TTC	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
75378.00	INST INTERDEP. AMENAGEMENT VAL SENSEE	L'objectif de ce travail est la réalisation d'un modèle numérique de terrain sur l'ensemble de la vallée de la Sensée dans le cadre de la réalisation de l'étude hydraulique globale de la Sensée. Ce modèle hydraulique de terrain couvrira 5 475 ha de la Vallée de la Sensée qui concerne pour l'essentiel le secteur situé sur le département du Nord.	Bassin versant de la Sensée	35 949	35 949	TTC	S	60	21 569	
TOTAL				78 949,00	78 949,00				42 069,00	

* S : Subvention